

Mémoire présenté par le
REgroupement **S**olidaire **P**our un **m**ilieu **R**ural **E**n **S**anté
RESPIRES

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Commission sur le développement
durable de la production porcine au Québec.

Marthe Daigle, prés. et Maxime Laplante vice-prés.
Le 5 mars 2003

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

Préambule

Je vous remercie, Madame la présidente et Messieurs les commissaires, de nous donner l'occasion de vous faire part de nos inquiétudes concernant la détérioration de notre environnement par l'industrie porcine. Je n'ai aucune connaissance scientifique, cependant j'ai un vécu de 24 ans en milieu rural et je suis la présidente de RESPIRES qui est un regroupement de citoyens, créé en 1998, suite à un projet de construction de porcherie dans notre milieu.

Nos principales inquiétudes :

- Pollution de l'eau.
- Pollution de l'air.
- Contamination du sol.
- Détérioration de la qualité de vie.
- Risques pour la santé.
- Dépréciation des propriétés privées.
- Surévaluation des terres.
- Concentration d'une production.
- Dépeuplement.
- Déboisement.
- Impuissance du citoyen.

Pollution de l'eau.

Après plusieurs années de débats et d'études, le Ministère de l'environnement en est venu à la conclusion que la pollution de nos cours d'eau était d'origine agricole en grande partie. On s'est vite rendu compte que le drainage intensif des terres et l'épandage abusif de purin et d'engrais chimiques près des fossés et des cours d'eau contaminaient nos rivières et par le fait même l'excès de ces produits se retrouvait dans le fleuve. On s'est rendu compte également que la même contamination s'étendait à nos sources d'eau potable (1). Réagissant à la pression populaire, le gouvernement a établi le RPOA. (Règlement sur la pollution d'origine agricole)

Suite à cette réglementation, la pression est maintenant venue des producteurs qui ont obtenu l'abolition de la méthode de calcul des municipalités en surplus de lisier, ainsi qu'une réduction des distances d'épandage, d'où le règlement sur les exploitations agricoles entré en vigueur le 12 juin 2002. Pour nous, les résidents ruraux, ce nouveau règlement ne nous apporte aucune protection supplémentaire pour notre eau potable étant donné que les épandages peuvent maintenant se faire plus près des fossés et des cours d'eau.

Ce nouveau règlement permet également à un producteur qui le souhaite de suivre une formation qui l'autorisera à préparer lui-même son plan de fertilisation agricole. Dans le RPOA, le producteur devait engager un agronome pour faire son PAEF. En février 2002, l'Ordre des agronomes faisait état des pressions qu'il subissait de la part des producteurs au moment de préparer les PAEF, nous voyons là encore une façon détournée de favoriser les producteurs non respectueux de l'environnement (2).

Le calcul du phosphore dans l'ancien règlement était comptabilisé par municipalité, avec la nouvelle réglementation il sera fait ferme par ferme. Lorsqu'on appelait au Ministère de l'environnement pour des informations ou des plaintes, on nous rappelait toujours le manque de personnel. Avec cette nouvelle évaluation ferme par ferme, le manque de personnel sera encore plus criant. Malheureusement pour nous, nous voyons encore là une réduction des normes qui ne nous rassure pas.

Suite au programme d'analyse d'eau des puits de surface, nous avons pris conscience de la fragilité de nos puits et de la piètre qualité de notre eau de consommation. Plusieurs d'entre-nous devons maintenant faire l'achat de notre eau potable. Lorsqu'une analyse vous démontre que votre puits est contaminé par des coliformes fécaux et par E.Coli, même si vous vous empressez de faire une décontamination minutieuse, lorsque vous constatez les épandages abusifs donc le non respect des normes environnementales, il vous est impossible à nouveau de faire confiance à votre eau. La seule solution pour nous est l'achat d'eau potable.

Pollution de l'air.

Dans le but d'assurer un certain confort ainsi qu'une qualité de l'air pour les centaines d'animaux entassés dans ces porcheries industrielles, on installe un système de ventilation efficace qui rejette l'air vicié à l'extérieur. Ce sont les voisins immédiats qui respirent et qui subissent les effets nocifs de ces polluants. Il

a été démontré que les gens qui habitent près de ces usines sont sujets aux maladies respiratoires et autres infections (3).

Il n'y a aucune clause dans la réglementation qui exige le traitement de l'air rejeté par ces usines et bientôt on va construire à leur côté une deuxième usine qui traitera le purin et qui rejettera à son tour des polluants. On n'aime pas entendre les citoyens se plaindre des senteurs, cependant l'odorat est un sens qui joue un rôle de système d'alarme. Lorsqu'il y a des polluants dans l'air notre odorat nous le signale, en plein sommeil nous sommes automatiquement réveillés par ces polluants qui nous irritent la gorge et le nez, j'en subis les conséquences depuis deux ans maintenant.

Contamination du sol.

Il est évident qu'avec tous ces épandages de surplus de purin, de pesticides et d'herbicides, nos sols sont contaminés. Un producteur qui souhaite faire de la production biologique doit attendre environ 3 ans sans épandage avant d'être qualifié bio. Tous les produits chimiques que nous retrouvons dans nos puits proviennent de ces épandages, ils séjournent dans nos sols et tout ce qui n'est pas absorbé par les plantes est lessivé dans nos puits, nos rivières et notre fleuve.

Le producteur qui peut maintenant faire lui-même son plan de fertilisation, peut également choisir l'endroit idéal d'échantillonnage de son sol, ce qui peut biaiser les résultats et ce qui n'est pas de nature à rassurer les citoyens.

Détérioration de la qualité de vie.

C'est un autre point sur lequel nous devons préciser les choses. D'abord, plusieurs résidents de la campagne qui sont non producteurs y habitent depuis plus de 24 ans, on se rappellera que la loi sur la protection du territoire agricole est entrée en vigueur en 1978. Ces gens sont venus vivre à la campagne par choix en y connaissant les inconvénients, comme sentir le fumier des fermes voisines et les épandages du printemps qui étaient pratiques courantes dans ces années-là. Vous devez admettre que les pratiques ont beaucoup changé depuis les 10 dernières années, maintenant vous ne voyez presque plus d'animaux dans les champs, ils sont confinés dans des bâtiments à l'année longue, les bâtisses ont doublé et triplé de superficie. Maintenant, on ne voit plus de tas de fumier, ce que nous voyons et sentons, ce sont d'immenses fosses à forte concentration de purin de vaches, de

porcs ou autres. Les résidants sont maintenant voisins d'usines d'élevage agricole et les épandages de ces rejets se font tout au cours de l'été, ce n'est plus limité au printemps. Il est également de pratique courante d'épandre des boues de désencrage, des boues municipales et autres.

Alors il est faux de prétendre que ces gens viennent s'établir à la campagne et que par la suite ils se plaignent, la cohabitation était harmonieuse jusqu'au changement de pratique agricole, ils venaient vivre à la campagne, maintenant ils se retrouvent dans des parcs industriels agricoles et cela sans avoir été consultés. Ces nouveaux résidants ont permis aux producteurs d'avoir des services additionnels en éducation, en santé et en loisirs ce qu'ils n'avaient pas, parce qu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux. Plusieurs parmi ces nouveaux résidants se sont impliqués bénévolement dans tous ces services. Ces citoyens ont vu leur qualité de vie se détériorer depuis ces dix dernières années, ils ne peuvent plus profiter de leur terrain souvent même ils ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres parce qu'ils sont continuellement agressés par ces senteurs qui sortent des bâtiments et des fosses d'élevage industriel.

Risques pour la santé.

On le dit l'ambition tue, une telle concentration d'animaux ne fait qu'augmenter les risques pour la santé des gens qui travaillent dans ces bâtiments et pour celle du voisinage. Quand vous passez devant une porcherie, vous inquiétez-vous autant que lorsque vous voyez des producteurs de pommes déguisés en scaphandrier pour épandre les pesticides? Avez-vous idée de ce que ces voisins respirent, avez-vous idée de tout ce qui se retrouve dans notre atmosphère? Que l'on vive à la campagne ou à la ville, on a tous droit à un environnement sain. Il est du devoir du Ministère de l'environnement de protéger notre eau, notre air et notre sol pour les générations futures.

La concentration d'animaux amène une prise majeure d'antibiotiques pour assurer une cohabitation saine, mais l'excès d'antibiotiques a un effet néfaste sur la santé humaine puisqu'elle augmente la résistance aux médicaments (4).

Dépréciation des propriétés privées.

Lorsque vous avez travaillé toute votre vie pour vous offrir une propriété dans un milieu que vous aviez choisi avec minutie pour y élever votre famille et y vivre une

retraite paisible et que sans avertissement vous vous retrouvez avec une production industrielle de porcs comme voisin, l'héritage que vous souhaitiez laisser à vos enfants vient de perdre de 20 à 25% de sa valeur. Vos enfants les premiers ne souhaiteront pas reprendre la propriété et il vous sera difficile de trouver preneur. Si les producteurs agricoles ont des droits, les résidants en ont également et notre gouvernement n'a pas le droit de favoriser l'un au détriment de l'autre pour le seul droit de produire. Lorsque notre gouvernement favorise la production industrielle, il valorise l'appât du gain au détriment d'un environnement sain, il contribue au dépeuplement de nos campagnes et détruit la cohabitation harmonieuse qui existait.

Surévaluation des terres agricoles.

La production industrielle a cet effet pervers de créer une rareté des terres et par le fait même une surenchère des terres agricoles. Nous favorisons donc encore une fois le plus gros au détriment du plus petit. Nous devons également nous rendre à l'évidence que ceci ne porte profit qu'aux intégrateurs qui ont les fonds pour se procurer les terres nécessaires à leur production. Les petits producteurs n'arrivent plus à vivre de leur production et leurs enfants sont dans l'incapacité de prendre la relève.

Concentration de production.

La concentration de production engendre un déséquilibre environnemental, on encourage la production industrielle agricole, mais on n'exige pas qu'elle se conforme aux normes environnementales industrielles. Dans le but d'assurer une vitalité à nos campagnes, notre gouvernement devrait aider le petit à s'établir dans le respect des normes environnementales et plus il grossit, moins il obtient d'aide de celui-ci. Cette façon de faire renverserait la vapeur et permettrait l'établissement de petits producteurs, on cesserait d'enrichir de plus en plus les industries. Une seule personne est nécessaire pour prendre soin de 2000 porcs, ce n'est pas à mes yeux créer de l'emploi. Nous devons, dans le but d'assurer un équilibre environnemental, viser l'autosuffisance dans la diversification de la production.

Dépeuplement.

Avec la prolifération des ces productions industrielles nous constatons un dépeuplement du milieu, personne n'est intéressé à venir vivre à côté d'une telle industrie. Les petits producteurs actuels qui arrivent à leur retraite, vendent à ces industriels et vont s'établir plus loin. Eux-mêmes ces anciens producteurs ne veulent pas terminer leur jour dans un tel milieu, ils ne s'y reconnaissent plus. Si nous laissons les choses se poursuivre de la sorte, nous aurons de grands territoires occupés par de grandes porcheries, vacheries et autres et aucun habitant.

Déboisement.

Je tiens également à vous faire remarquer que nous vivons présentement une pratique de déboisement. En majorité toutes les fermes agricoles du Québec avaient une partie de leur terre en bois, ceci à des fins de chauffage ou de construction. Ce que nous constatons maintenant c'est une coupe à blanc d'une grande partie de ces terres dans le seul but d'obtenir du terrain supplémentaire pour l'épandage de purin polluant. On nous dit que l'arbre est le poumon de la terre, que ferons-nous avec une moitié ou un quart de poumon? Ce que nous vivons c'est un cycle infernal et nous avons nettement l'impression que nous n'en verrons jamais la fin.

L'impuissance du citoyen

Madame la présidente, j'avoue que mes concitoyens et moi avons vécu dans la naïveté de croire que nos instances publiques, payées par nos taxes, travaillaient pour nous, le rôle de l'Etat étant justement de contrecarrer la loi de la jungle soit celle du plus fort. Tout au long de nos démarches dans ce dossier, nous avons agi en bons citoyens, alors que l'industrie agricole s'implantait de façon sauvage sans même en informer nos élus. Nous avons rencontré nos élus municipaux, de la MRC, nos députés, les médias; nous sommes même allés en commission parlementaire, avons fait la tournée du personnel dans les ministères de l'environnement, de l'agriculture, des affaires municipales. Devant l'échec cuisant de toutes nos démarches, nous avons manifesté et même occupé des bureaux de députés et de maires, aidé à produire un film.

Nous avons perdu confiance, madame la présidente. Nous, nous retrouvons ici en train de discuter alors que l'industrie continue ses opérations, à nos frais de surcroît. Prouvez-nous que les citoyens peuvent faire confiance à leurs représentants.

Un manque de nuances

Nous déplorons également le manque total de nuances dans tout ce dossier. Il n'a jamais été question de provoquer un clivage entre la campagne et la ville ou entre les fermiers et les non-fermiers. Nous reconnaissons pleinement à l'agriculture son rôle moteur dans nos régions et dans notre société. Mais ce qui nous arrive, ce n'est plus de l'agriculture justement, c'est de l'industrie.

Conclusion.

Notre ministère de l'environnement a pour fonction de protéger notre eau, notre sol, nos forêts, notre air, il est là pour assurer un milieu de vie sain pour les générations futures. Présentement le simple citoyen a plutôt l'impression que celui-ci a pour mission de nourrir la terre entière au profit des industriels et au détriment de l'environnement.

La réglementation actuelle entraîne un débat à savoir si la porcherie de 2000 porcs est une ferme familiale ou une industrie. Lorsque que vous discutez avec les instances municipales ou les producteurs, on vous dit que ce sont des fermes familiales. Mais lorsqu'il s'agit d'avoir des informations sur un certificat de localisation dans le but de vous assurer que le projet est conforme, on vous dit que vous n'avez pas droit d'accès à ces informations parce qu'il s'agit de secret industriel. Depuis la nouvelle réglementation au Ministère de l'environnement, lorsque vous voulez des informations, la nouvelle politique maintenant est de vous envoyer à l'accès à l'information. Si ce sont là les nouvelles pratiques pour assurer une meilleure cohabitation, en ce qui me concerne, vous faites fausse route.

Ce que nous suggérons, c'est de permettre aux municipalités de réglementer le nombre d'unités animales par catégorie « vaches, cochons, poules etc. » également que le mode de production soit liquide ou sur litière sur son territoire selon son choix. Il faut permettre également aux citoyens de se prononcer par référendums décisionnels sur les projets industriels qui les affectent et sur l'orientation de leur agriculture. Cette façon de faire limiterait l'implantation d'industries agricoles, favoriserait la ferme familiale diversifiée, augmenterait la densité de population

parce qu'une petite ferme diversifiée serait plus accessible à un plus grand nombre de gens désireux de vivre de l'agriculture. Il est évident que le Ministère de l'agriculture se devrait également de revoir sa méthode de distribution des subventions, on devrait favoriser la production en fonction de sa grosseur, plus on est gros moins on reçoit d'aide. Le Ministère de l'environnement de son côté devrait favoriser celui qui prend soin de son environnement et pénaliser celui qui pollue. Présentement, nous subventionnons l'exportation et la pollution. Nous n'avons pas à payer pour fournir à l'étranger nos produits à moindre coût et garder ici les matières polluantes qu'il nous faudra bien un jour traiter.

Avec cette façon de faire nous ramènerions bien des gens à la campagne, nous pourrions également permettre un pourcentage de vente à la ferme ce qui ramènerait également à nouveau des abattoirs ruraux, des boulangeries, des fromageries, le citoyen aurait enfin le choix de s'approvisionner de produits frais aux grandes chaînes ou à la ferme voisine.

De toutes ces belles séances thématiques des audiences du Bape, nous devons conclure que le but était de nous vendre l'industrialisation et que les nouvelles technologies règleraient tous les problèmes. Nous devons nous rendre à l'évidence que de tous les intervenants qui sont venus présentés les thématiques, très peu étaient tout à fait libres de leurs paroles, nous sentions que le tout avait été minutieusement préparé, ce qui a fait que dans la majorité des cas, ils ne pouvaient donner de réponses au public.

J'espère que vous, Madame la présidente et Messieurs les commissaires, aurez trouvé toutes les réponses à nos questions et que toutes ces longues soirées vous auront éclairés et vous permettront de trouver des solutions qui sauront sauvegarder l'essentiel à la vie humaine, animale et végétale soit l'eau, l'air et le sol.

En terminant je vous pose la question suivante : doit-on attendre une catastrophe comme celle de Walkerton avant d'agir ou doit-on prévoir ces événements désastreux pour pouvoir les éviter? Poser la question, c'est déjà y répondre.

Je vous remercie de votre attention.

Marthe Daigle, présidente
Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé

Références :

- 1 Régie Régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches – Avis de santé publique portant sur les risques à la santé associés aux activités de production animale en Chaudière-Appalaches mars 2001
Comité de santé environnementale du Québec pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, Juin 2000. - Les risques à la santé associés aux activités de production animale au Québec.
- 2 Terre de Chez-nous, semaine du 22-02-2001 Faut-il un protecteur des agronomes?
- 3 Régie Régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, op. cit.
Comité de santé environnementale du Québec pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, Juin 2000, op. cit.
- 4 Régie Régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, op. cit.
Comité de santé environnementale du Québec pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, Juin 2000, op. cit.